



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils municipaux

Question écrite n° 103447

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les nouvelles règles encadrant la tenue des registres de délibérations municipaux. Il désire connaître précisément cette nouvelle réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103447

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)